

Les PME y passent lent

Environ un milliard de factures sont envoyées chaque année en Belgique. Le papier est minoritaire. Mais la véritable e-facturation, avec gestion digitale, reste faible. C'est pourtant l'avenir...

Les factures émises sont à peu près pour moitié en B2B (entre professionnels) et pour moitié en B2C (vers un consommateur). Jusqu'en 2012 inclus, l'utilisation du papier était légalement obligatoire. Cela fait donc un peu plus de quatre ans que la facturation électronique est possible. Aujourd'hui, selon une étude de l'Agence pour la simplification administrative (ASA), près de 60 % des factures sont dématérialisées, mais 37 % sont simplement des pdf. Il n'y en a que 12 % (soit quand même 120 millions de documents) qui soient gérées au départ de logiciels spécifiques ou de plateformes. En Finlande, le pays le plus avancé en la matière, on atteint 90 % ! L'e-facturation pure et dure constitue un change-



ment qui peut paraître pénible. Les comptables, qui apprécient la formule, estiment que les deux tiers de leurs clients n'y sont pas prêts. Mais quand l'effort est fait, il y a des dividendes. Il y a bien sûr

Une protection contre la fraude

Le gouvernement met en garde contre les fraudes à la facture. Il recommande l'utilisation d'un logiciel sécurisé de facturation électronique.

Chaque année, des centaines d'entreprises et de consommateurs sont victimes de fraudes à la facture. Les sommes en jeu sont importantes. Le dommage peut atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros puisqu'en Belgique, la moyenne d'une escroquerie de

ce type est de 12.000 euros ! Il y a largement de quoi déstabiliser les finances d'une PME et entraîner des drames. Dans son principe, la fraude est très simple. L'escroc intercepte une facture et modifie le numéro de compte bénéficiaire. L'argent versé par le débiteur arrive sur un mauvais compte. Ce qui est plus compliqué, c'est de se procurer les factures. Elles sont interceptées dans le circuit postal, dans les boîtes aux lettres rouges de dépôt, voire carrément dans la boîte du destinataire. Avec une complicité, le service de tri des entreprises peut être un point faible. Envoyer ses factures par mail n'est pas une garantie absolue. La méthode

est plus sûre, mais le nombre de fraudes à la facture digitale augmente. Certains escrocs parviennent à s'introduire à distance dans le système informatique d'un fournisseur et modifient le numéro de compte dans l'e-mail. Ils visent en général les paiements uniques de montants importants. Quand l'escroquerie fonctionne, c'est en principe le débiteur qui est responsable. C'est à lui de veiller à ce que son versement arrive au bon endroit. Il doit donc payer une deuxième fois... s'il le peut. Le dommage est donc réel pour le fournisseur aussi : au mieux, il est payé en retard ; au pire, il se trouve face à un client plus ou moins insolvable.

Mesures de prévention

Les dégâts peuvent être importants. C'est pourquoi le gouvernement, avec le concours de diverses organisations comme Unizo, UCM, la Confédération construction... a lancé une campagne de prévention. Avec des conseils simples... Le fournisseur peut indiquer son numéro de compte non seulement sur la facture, mais aussi sur le bon de commande et sur son site internet. Il peut inviter ses clients à vérifier le numéro avant de payer. Le client a bien évidemment intérêt à effectuer la vérification. Il sera doublement attentif si c'est la première fois qu'il paie un fournisseur et triplement attentif si le numéro de compte

ement, mais sûrement

une diminution des coûts, mais aussi une gestion automatique des envois, des rappels, des encaissements... qui permet une vision claire et permanente de la situation de trésorerie. De plus, dès aujourd'hui certaines grandes entreprises et demain les administrations (la Flandre dès 2018) ne veulent/voudront plus travailler avec du papier ou de simples pdf. L'"e-facture data" va s'imposer à la finlandaise.

La Belgique est pour l'instant au milieu du gué : une facture envoyée par informatique peut devoir être imprimée sur papier, puis encodée en pdf avec une information supplémentaire avant envoi au débiteur. C'est une perte de temps et d'énergie alors que, miracle technologique, les différents logiciels de facturation sont en principe compatibles entre eux et, par ailleurs, adaptés aux smartphones et autres outils mobiles.

L'UCM, en tant que représentant des indépendants et PME francophones, est régulièrement consultée sur la question. La position de l'organisation est bien entendu d'encourager le passage à l'électronique, c'est-à-dire à l'e-facture data au-delà du simple pdf. Mais il faut laisser du temps au temps, informer en particulier via les comptables. Pour les administrations et les marchés publics, toute obligation dans ce domaine doit être réfléchie afin d'éviter de pénaliser les très petites entreprises.

a changé. Un décalage entre la date d'envoi et la date de réception est également un signal d'alerte. Il est aussi conseillé d'encoder le numéro de compte de ses fournisseurs habituels.

Le débiteur qui reçoit un rappel pour une facture payée doit s'en inquiéter immédiatement. Et tout d'abord contacter le fournisseur pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'une erreur. Si ce n'est pas le cas, il faut informer au plus vite les banques concernées : la sienne et celle de l'escroc. Le compte peut être bloqué à temps.

Le SPF Économie a publié un site, fraudefacture.belgique.be, pour informer sur le sujet. Les escroqueries peuvent être signalées sur [\[contact.belgique.be\]\(http://contact.belgique.be\), option "facture falsifiée". La police sera immédiatement prévenue et des conseils et informations seront donnés sur les démarches à entreprendre et les aides possibles.](http://pointde-</p>
</div>
<div data-bbox=)

Solution radicale

La facturation électronique en ligne, via un logiciel ad hoc, est une garantie de sécurité pratiquement absolue. Les données sont sauvegardées dans le "cloud". Toute utilisation par un tiers du logiciel doit être autorisée et est immédiatement signalée. L'envoi des factures est direct, électronique, et n'autorise aucune intervention malveillante.

Encore une fois, l'utilisation de l'e-

facture data est un avantage pour le fournisseur, mais aussi pour le client.

Impact environnemental non nul

Renoncer au papier est évidemment très favorable à l'environnement. Mais la facture dématérialisée garde un impact...

Les deux milliards d'internautes qui surfent chaque jour sur le web utilisent de l'énergie. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) contribuent à hauteur de 3 % aux émissions européennes de gaz à effet de serre, selon la Commission européenne. Cette proportion devrait doubler d'ici 2020.

Selon l'Agence européenne de l'environnement et de la maîtrise énergétique (Ademe), l'empreinte carbone moyenne d'une facture électronique envoyée est de 20 grammes de CO₂. C'est peu, mais vu le nombre énorme de factures électroniques envoyées chaque jour, cela devient important.

Une entreprise de cinq personnes, qui envoie 65 factures par mois d'une taille moyenne de 1 Mo, envoie 15,6 kilos de gaz à effet de serre dans l'atmosphère par an. Ceci sans compter le stockage des données et les échanges de mails liés (accusés de réception...).

➔ AVANTAGE UCM

Koalaboox propose aux indépendants et PME un logiciel de facturation 100 % en ligne. Il permet d'éditer et d'envoyer ses factures par e-mail ou par la poste, de réconcilier les paiements reçus et les factures ouvertes, d'envoyer automatiquement des rappels, de gérer les factures d'achat et l'échéancier, d'envoyer ses données à son comptable. Les membres UCM Mouvement bénéficient d'une réduction de 30 % valable sur tous les forfaits.

Infos : ucmmouvement.be (onglet "réductions partenaires")



© Philippe Turpin/Belpress.com

GODART C&H SPRL Fiduciaire Comptabilité et Fiscalité

Nous vous accompagnons
dans chaque étape de votre projet



GSM : 0498 07 57 70 • E-mail : caroline.godart@h-godart.be
Rue du Monument 9 • 5660 Frasnes
Avenue de France n°1 bte A01 • 1400 Nivelles